



<https://www.lavoixdelest.ca/cahiers-speciaux/la-voix-de-waterloo-2021/91-acres-a-leguer-aux-generations-futures-ca39146810879faa22b1ebae81845fb9?fbclid=IwAR17dijE1tpCjshcsWvVjb069r19dN1KMvv3kkmvGT6LhqrcozY61ZGzw>

### **91 acres à léguer aux générations futures**

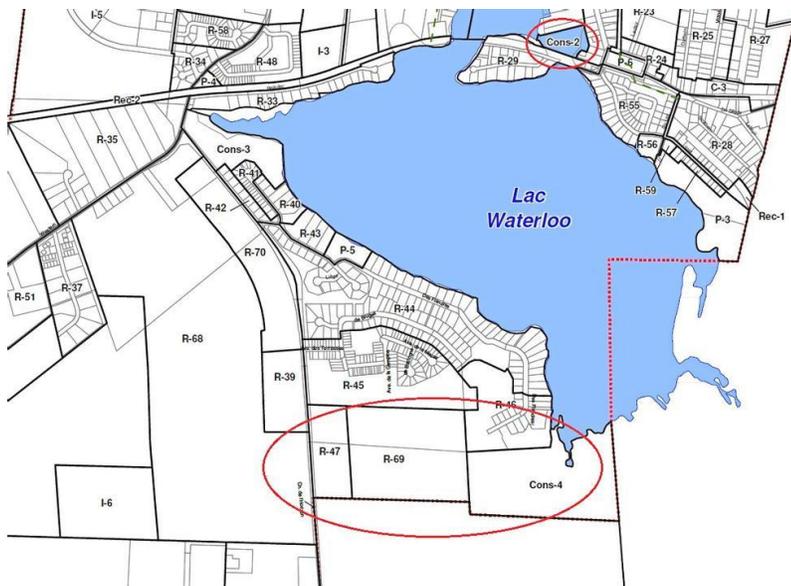


Isabel Authier

La Voix de l'Est / 12 octobre 2021

**La nouvelle est de taille et a tout pour réjouir les Waterlois. Dans un effort pour protéger à perpétuité une partie de sa richesse écologique, la municipalité souhaite créer une réserve naturelle unique, dont la superficie atteindrait plus de 91 acres.**

Les élus se sont prononcés, cette année, en faveur de ce projet, dont les ficelles commencent doucement à s'attacher.



*Le secteur visé, non loin des rues de Bruges, des Flandres et du chemin de l'Horizon  
FOURNIE*

« Nous avons des zones de conservation, mais pas de réserve naturelle à Waterloo. On avait déjà songé à une telle réserve sur des terrains qui ne nous appartenaient pas, et ça n'avait pas fonctionné. Un membre du comité consultatif en environnement nous a alors proposé une rencontre avec l'organisme Corridor appalachien. En ciblant des terrains municipaux, c'est devenu beaucoup plus facile », explique le directeur général de Waterloo, Louis Verhoef.

Une partie des trois lots visés est zonée « conservation » et l'autre « résidentielle ». Ils bordent notamment les extrémités des rues de Bruges, des Flandres et le chemin de l'Horizon. Une entente de principe entre la Ville et les Entreprises Lachance pourrait également faire en sorte d'y annexer un quatrième lot contigu, non développable, mais de bonne valeur écologique.

---

**« Oui, on pourrait faire des sentiers, mais prudemment, le plus écologiquement possible, pour ne pas détruire le milieu. On ne voudrait pas que ce soit hyper achalandé. »**

**— Marc Cournoyer, directeur de l'urbanisme à la Ville de Waterloo**

---

« Les terrains résidentiels étaient déjà collés à la zone de conservation, alors le lien était naturel et logique. Et vu que ces lots appartiennent à la Ville, il n'y a pas d'urgence. On peut se permettre de prendre le temps de bien faire les choses avant de passer à l'action », note le directeur de l'urbanisme, Marc Cournoyer, en comparant la taille des trois terrains municipaux aux tiers de la superficie du parc industriel Horizon.



*La majorité de la future réserve naturelle serait composée de milieux humides.  
CORRIDOR APPALACHIEN*

### **Un rapport à venir**

Mais avant de procéder aux changements de zonage nécessaires à la concrétisation du projet, il faudra d'abord prendre connaissance du rapport d'évaluation écologique sommaire effectué par Corridor appalachien (lire plus bas : « **UNE NATURE EXCEPTIONNELLE** ») à la demande du conseil municipal.

« C'est ce rapport, attendu en décembre, qui va guider toute la suite du projet », affirme Marc Cournoyer. Louis Verhoef renchérit : « On a besoin de ça pour faire la demande au gouvernement du Québec pour que le site soit reconnu comme réserve naturelle. Une fois celle-ci acceptée, plus aucun conseil municipal futur ne pourrait venir modifier ce beau secteur. »

Pour illustrer la volonté réelle du conseil actuel d'aller de l'avant dans ce dossier, M. Verhoef mentionne que deux promoteurs ont émis l'intention d'acquérir les terrains résidentiels, mais que leurs demandes ont été refusées.



*La tortue serpentine /CORRIDOR APPALACHIEN*

## Des sentiers ?

Un peu comme le sont les boisés Miner et le Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin à Granby, un site naturel de cette envergure pourrait jouer le rôle de « poumon » de Waterloo.

Les deux hommes hésitent cependant à s'avancer sur la future vocation de cet espace vert. On n'en est pas encore au schéma d'aménagement...

« La vocation n'est pas encore définie. C'est une réserve naturelle, alors on ne veut pas la commercialiser... » laisse entendre M. Cournoyer.

« On souhaite la préserver. Oui, on pourrait faire des sentiers, mais prudemment, le plus écologiquement possible, pour ne pas détruire le milieu. On ne voudrait pas que ce soit hyper achalandé. »

## Peut-être deux

Une seconde zone de conservation, plus petite et située près de l'avenue du Pré-Sec, est également à l'étude. Si le dossier est concluant, il pourrait donc y avoir deux réserves naturelles sur le territoire.

+

## UNE NATURE EXCEPTIONNELLE

Trois fois cet été, des biologistes du Corridor appalachien sont allés inventorier l'immense site ciblé par la Ville. Et ce qu'ils y ont vu les a ravis. « Ils ont dit que c'était très beau », affirme la directrice intendance et partenariat de l'organisme, Martine Ruel.

Majoritairement composée de milieux humides, la future réserve naturelle constitue un véritable joyau en raison de sa biodiversité, ajoute-t-elle, en vantant entre autres son rôle essentiel dans l'épuration et la régulation des eaux.

Outre de nombreux insectes, les spécialistes ont répertorié plusieurs espèces de plantes, dont certaines menacées ou vulnérables. Même chose du côté de la faune. Sur place, on a notamment aperçu le pioui de l'Est, l'hirondelle rustique, la paruline du Canada, la tortue peinte, la tortue serpentine, la couleuvre à collier, la salamandre sombre et celle à quatre orteils. De ce nombre, certains ont le statut de « menacés ou vulnérables ».

La dame fait remarquer que des sentiers informels existent déjà à cet endroit. « Les biologistes y ont rencontré des citoyens très sensibles à la biodiversité présente et heureux d'apprendre que la Ville voulait la protéger. »

« Il y a tout un potentiel éducatif sur ce site. Dans le rapport, nous émettrons des recommandations sur les secteurs les plus sensibles, et les grandes lignes pour aménager des sentiers de manière respectueuse », en avouant que l'organisme avait depuis longtemps ce secteur dans sa mire. **ISABEL AUTHIER**